



Feuillet - 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	8
Nombre de votants	38
Date de la convocation	14/04/2026
Certifié exécutoire le	21/04/2026
Date d'affichage	23/04/2026
Envoyé en préfecture le	23/04/2026

*Le vingt et un avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX-SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** DANTONY Christophe, SENEJOUX Philippe.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine, PERIER Michel, SEGUY Aurélie.

**EXCUSES:** BAYLE Christophe (donne pouvoir à MAZALEYRAT Agathe), BOUDIN Olga (représentée par Christophe DANTONY), BOUCHOT Estelle (donne pouvoir à Bernard RUAL), DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline (donne pouvoir à Olivier LEGRAIN), DUPUY Nathalie (donne pouvoir à Alexia LEGRAIN), DUVAL Patrick, GARAI Daniel (donne pouvoir à Christophe PETIT), LARIVIERE Chrystel (représentée par Philippe SENEJOUX), MORATILLE Gérard (donne pouvoir à Geneviève SENEJOUX), TAVERT Gérard (donne pouvoir à Daniel CHASSEING), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne pouvoir à Jean-Yves URBAIN).

**Secrétaire :** Christophe PETIT.

**41'-2026 : ANNULE ET REMPLACE 41-2026 Vote des taux de fiscalité, de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).**

Le président propose de conserver les taux en vigueur pour la TFNB, la CFE, la TEOM et la TFB.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de voter les taux suivants :**

- 3.68% pour le Taxe Foncière Bâtie.
- 15.27% pour la Taxe Foncière pour le Non Bâti
- 3.38% pour la taxe d'habitation additionnelle.
- 31.90% pour la CFE (Cotisation Foncière des entreprises)
- 11.90% pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM)

Fait à Treignac le 23/04/2026

Le Président Philippe JENTY

